



REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

PROGRAMMATION 2024

1- Cadre de l'appel à projets 2024

Extrait de la circulaire interministérielle du 07/02/2012 :

« Les actions de soutien à la parentalité ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant. Elles privilégient une prévention « prévenante » attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif (...) et qu'elles utilisent comme levier la mobilisation des parents qui ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs. »

L'avis relatif à la définition du soutien à la parentalité du Comité national du soutien à la parentalité du 20 décembre 2012 vient compléter ces éléments.

Le soutien à la fonction parentale sur la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche possède dans sa compétence sociale d'intérêt communautaire le soutien à la parentalité : *« Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux... suivant un règlement d'aide »*. La Communauté d'agglomération a confié l'exercice de cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche s'est également engagée dans le renouvellement d'une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour la période 2023-2027.

Vision du soutien à la fonction parentale pour le CIAS Privas Centre Ardèche

Le soutien à la parentalité recouvre une large gamme de dispositifs et d'actions qui ont pour objet de proposer aux parents les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux... Il se distingue des services et des équipements

destinés à aider les parents dans leur vie quotidienne (dans la conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle, durant leur temps libre et les vacances, etc.).

Cela passe par la diffusion d'informations ciblées, d'accompagnements thématiques (outils et méthodes), de temps d'écoute, de rencontres ou d'échange en direction des parents et/ou entre parents.

Les activités libres ou encadrées, où parents et enfants se retrouvent ensemble, sont le médium avec lesquelles se mettent en pratique et s'expérimentent les compétences acquises.

Les objectifs :

- Les dispositifs s'adressent avant tout aux parents,
- Les actions visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents,
- Les programmes cherchent à agir sur les « compétences parentales ».

Les principes fondamentaux :

- La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant.
- Les dispositifs et actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents et tendent à la gratuité pour les parents.
- Respect des modes d'organisation, des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi.
- Egalité homme/femme dans l'exercice de la parentalité.
- Respect des places, statuts et rôle de chacun : parents, professionnels.
- Tous les âges de l'enfance sont concernés : de 0 à 18 ans.

Démarche en vue d'un soutien de qualité à la fonction parentale :

- Démarche participative ; il ne s'agit pas d'avoir un projet à la place des parents mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres (à la fois souples et structurants) permettant aux parents par une prise de recul (pas de côté) d'élaborer leurs points de repères éducatifs, de réaliser leurs propres initiatives et d'expérimenter des solutions. Ils deviennent ainsi acteurs de leur propre situation.
- Participation volontaire de la part des parents et un engagement à tous les stades des actions.
- Valorisation des compétences parentales sur un ensemble de thèmes : éveil, prévention, santé, alimentation, comportements, citoyenneté... afin de réassurer et renforcer ces compétences.
- Favorisation de la prévention (faire en sorte de ne pas arriver jusqu'aux situations de vulnérabilité) sans visée thérapeutique.
- Les intervenants, qualifiés et compétents, ne sont pas dans une posture d'experts mais d'accueillants, de tiers neutre, de facilitateurs dans les échanges pouvant apporter le conseil, montrer le bon geste ou une façon de faire.

2- Objectifs de l'appel à projets

- Donner davantage de visibilité aux orientations du CIAS Privas Centre Ardèche en

matière de soutien à la fonction parentale,

- Renforcer les actions auprès des familles notamment les plus fragiles,
- Faire émerger, soutenir ou renforcer des dynamiques de construction collective, partenariale et opérationnelle,
- Donner de la cohérence aux actions inscrites sur le territoire intercommunal en lien avec les autres financeurs d'actions de soutien à la parentalité, notamment avec la CAF qui propose aussi un appel à projet autour de la même thématique.

3- Critères d'éligibilité des projets présentés

Les projets devront respecter les orientations déclinées ci-dessous :

- Être une association ou une structure publique et justifier d'une implantation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- S'inscrire dans le cadre de la compétence de la Communauté d'agglomération et de la vision du soutien à la fonction parentale du CIAS ;
- Rechercher la complémentarité avec les actions existantes. Il est indispensable que les dispositifs déjà mis en œuvre soient parfaitement identifiés pour décliner des partenariats utiles entre les différents acteurs ;
- Réaliser le projet sur le territoire intercommunal, de préférence dans une dimension supra communale ;
- Prendre en compte les projets et partenaires locaux ;
- Développer des partenariats concrets ;
- Montrer la cohérence et la complémentarité en cas de présentation de plusieurs actions ;
- Préciser clairement les modalités de mobilisation des publics à toucher ;
- Présenter un budget équilibré ;
- Justifier à minima d'un cofinancement et d'une part d'autofinancement hors contribution volontaire d'au moins 10 % du montant total du projet ;
- S'investir dans le réseau intercommunal de soutien à la fonction parentale en cours de constitution ;
- Pour les actions en reconduction, analyser les résultats de l'année N-1, ainsi que les moyens mis en œuvre pour dépasser les éventuelles difficultés rencontrées.

Un point d'attention particulier sera porté sur les actions :

- En faveur des parents en précarité, en insertion professionnelle
- Des familles monoparentales
- Engagées sur des zones peu couvertes (vallée de l'Eyrieux, plateau de Vernoux en Vivarais, ouest du bassin privadois...),
- Portés par les parents eux-mêmes (valorisation du bénévolat),
- Menées de manière partenariale.

Sont exclues les actions sur le temps scolaire ou périscolaire.

La subvention ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles, de même que les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure porteuse du projet.

Le financement d'un projet n'implique pas le renouvellement de ce soutien les années suivantes. Un avis pourra être demandé aux autres co-financeurs potentiels (CAF, Département, MSA...).

Les lauréats de l'appel à projets 2024 s'engagent à apposer le logo du CIAS sur l'ensemble des supports de communication liés au projet soutenu.

Il sera demandé un bilan intermédiaire *succin* au mois de septembre 2024.

La subvention accordée aux lauréats de l'appel à projets sera versée en deux fois :

- 50 % après le vote pour la validation des subventions dans le cadre de l'appel à projets,
- Le solde interviendra en fin d'action sur la présentation d'un bilan détaillé.

4- Pièces à fournir

Le dossier sera réputé complet avec les pièces suivantes :

- Présentation du porteur de projet
- Présentation du projet
- Statuts
- N° SIRET
- Composition du Conseil d'administration et du Bureau
- Relevé d'identité bancaire
- Budget prévisionnel de la structure pour l'année 2024
- Budget prévisionnel spécifique de chaque action si plusieurs projets présentés
- Bilans quantitatif et qualitatif (format libre) 2023 et compte de résultat pour les projets en renouvellement
- Courrier officiel de sollicitation

5- Modalités de dépôt des projets

Les projets (dossier + lettre signée de demande officielle) sont à transmettre *avant le 15 mars 2024* au CIAS Privas Centre Ardèche par mail à l'adresse suivante :

celine.dumousseau@privas-centre-ardeche.fr

A l'issue de la mise en place du projet, les porteurs d'actions financées devront obligatoirement transmettre un bilan complet avec des éléments quantitatifs, qualitatifs et budgétaires, revue de presse...

6- Calendrier prévisionnel de programmation

Dates prévisionnelles	Etapes
Février 2024	Lancement de l'appel à projets
15 mars 2024	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention
Mars 2024	Instruction des dossiers
Avril 2024	Validation de la programmation de l'appel à projets 2024 en CA du CIAS

7- Contact

Céline DUMOUSSEAU, Coordinatrice Petite enfance/Parentalité

Tél : 06 73 63 06 88

Mail : celine.dumousseau@privas-centre-ardeche.fr

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET (S)

Identification de la structure	
Nom	
Association Collectivité	
Activité principale	
Adresse du siège social	
Téléphone	
Courriel	
Site internet	
Adresse de correspondance si différente du siège	
Identification du représentant légal	
Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
Identification de la personne référente sur le projet	
Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
Si différente, Identification de la personne référente sur le financement du projet	
Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE – EXERCICE 2024

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ²	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s)	
61 - Services extérieurs		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		CAF	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion		75 - Autres produits de gestion	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

BUDGET REALISE DE LA STRUCTURE – EXERCICE 2023

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s)	
61 - Services extérieurs		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		CAF	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

PRESENTATION DU PROJET N° (Préciser)

<u>Intitulé de l'action</u>	
Nouvelle action	<input type="checkbox"/>
Renouvellement	<input type="checkbox"/>
<u>Diagnostic (détailler)</u>	
Quels besoins avez-vous identifié ?	
<u>Description du projet (détailler)</u>	
Résumé :	
Objectifs visés et à atteindre :	
Bénéficiaires :	
Nombre prévisionnel de bénéficiaires :	
Modalités précises de mobilisation des publics :	
Localisation précise de l'action :	
Partenaires associés (ou envisagés) :	
Moyens mobilisés par les différents partenaires (humains, techniques...) :	
Perspectives à court et moyen terme :	
Modalités de communication :	
Modalités de mobilisation des publics à toucher (bien préciser) :	
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :	
<u>Evaluation (détailler)</u>	
Indicateurs opérationnels d'évaluation qualitatifs et quantitatifs :	
Critères de suivi :	
<u>Informations complémentaires :</u>	
<u>Budget prévisionnel</u>	
Est-il prévu une participation financière du public visé ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si Oui, montant de la participation :	

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET - EXERCICE 2024

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ⁵	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s)	
61 - Services extérieurs		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		REAAP (CAF)	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁶			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

⁶ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

BUDGET REALISE DU PROJET N° – EXERCICE 2023

CHARGES	MONTAN	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s)	
61 - Services extérieurs		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		REAAP (CAF)	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

‡ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

§ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¶ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.